

## **Les emprunteurs enfin entendus !**

### **Le changement d'Assurance de Prêt possible à tout moment enfin adopté : 3 millions de français concernés !**

C'est un bond gigantesque pour tous les propriétaires ! L'Assemblée Nationale a enfin tranché : l'amendement 42 bis qui offre la **possibilité à tous les emprunteurs de changer de contrat d'assurance emprunteur à tout moment** a été adopté ! Cela permet à de très nombreux emprunteurs d'accéder beaucoup plus facilement à la concurrence pour faire baisser le coût de leur crédit immobilier. **3 millions d'emprunteurs** sont concernés par ce dispositif, et à la clé, **7 milliards d'euros d'économies de pouvoir d'achat redistribués** ! Dernière étape : le sénat doit valider la rédaction du texte mais il s'agit d'une formalité.

#### **10 ans de bataille législative en faveur du consommateur**

Depuis 10 ans, les lois pour libéraliser le marché de l'assurance de prêt s'enchaînent dans un seul et unique but : **redonner du pouvoir d'achat aux français en faisant baisser le coût de leur crédit immobilier**. L'assurance de prêt pèse plus de 30% du coût global du crédit immobilier et les contrats groupes bancaires sont 2 à 3 fois plus chers que la concurrence. 3 lois régissaient ce marché :

La loi Lagarde (2010) : L'emprunteur peut choisir une assurance de prêt externe à celle de la banque au moment de l'octroi du prêt

La loi Hamon (2014) : L'emprunteur peut changer de contrat quand il veut durant la première année

La loi Bourquin : L'emprunteur peut changer de contrat chaque année, à date d'anniversaire de la signature de l'offre de prêt.

Ce casse-tête pour l'emprunteur n'a que trop cessé ! Les banques se servent de l'assurance de prêt comme moyen de pression auprès de son client qui a peur de voir son crédit refusé dans le cas où il ne prendrait pas l'assurance qu'elles lui propose et ensuite l'empêche par multiples manoeuvres dilatoires de profiter de son droit d'en changer. C'est ainsi qu'à ce jour, ce marché à 9 milliards d'euros est toujours détenu à 85% par les banques...

#### **La date d'anniversaire : la porte ouverte à toutes les manoeuvres dilatoires bancaires**

L'amendement Bourquin a suscité de nombreux problèmes de mise en place. En effet, **la date d'anniversaire de la signature de l'offre de prêt, qui paraît être un détail, pose un réel problème** pour organiser la reprise en masse. Les banques utilisent cette date non référencée pour ne pas répondre aux demandes des emprunteurs.

Cette date permet aux banques d'user de stratégies en tout genre pour empêcher le client d'aller au bout. Magnolia.fr estime que ce problème de **date d'anniversaire empêche 1 emprunteur sur 2 de voir sa demande aboutir**

Dorénavant, tout le processus est simplifié. C'est un gain de temps pour les emprunteurs mais aussi pour tous les professionnels de l'assurance qui se battent chaque jour pour déjouer les stratégies des banques.

## Récupérer du pouvoir d'achat immédiatement : une nécessité plus que jamais actuelle

Pourtant les économies à la clé sont substantielles. Chez Magnolia.fr, **10 000 emprunteurs ont changé d'assurance de prêt dans le cadre de l'amendement Bourquin et ont ainsi récupéré 80 millions d'euros de pouvoir d'achat**. Cette notion de récupération immédiate de pouvoir d'achat a pris particulièrement de l'ampleur en mars lors du confinement. Baisse des salaires, peur de l'avenir... l'urgence de faire des économies a été particulièrement parlante puisque chez Magnolia.fr, du mois de mars à aujourd'hui, nous avons noté une hausse de 35% du nombre de demandes de changement de contrat.

**Si vous avez besoin de témoignages d'emprunteurs qui :**  
**- ont changé d'assurance de prêt et ont réalisé d'importantes économies**  
**-qui ont rencontré des difficultés à choisir ou changer d'assurance de prêt...**  
**N'hésitez pas à me contacter !**

*\* Méthodologie : calcul des 7 milliards d'euros d'économies :  
Il y a **6 millions de propriétaires avec un crédit en cours**.  
Parmi eux 85% sont couverts par la banque soit **5,1 millions**.  
Parmi eux, 60% sont éligibles aux économies liés au changement d'assurance (part des moins de 45 ans) = 3,06 millions.  
L'économies moyenne par mois est de 25 euros (données Securimut) et la durée moyenne de vie d'un emprunt est de 8 ans soit 96 mois  
 $3,06 \text{ millions} \times 25 \text{ euros} \times 96 \text{ mois} = 7,3 \text{ milliards}$*

### Méthodologie calcul

Le calcul des 7 milliards d'euros d'économies =

#### **6 millions de propriétaires ont un crédit en cours**

→ Parmi eux 85% sont couverts par la banque soit 5,1 millions

→ Parmi eux, 60% sont éligibles aux économies liées au changement d'assurance (en gros les moins de 45 ans) = **3,06 millions**

→ L'économies moyenne par mois est de 25 euros et la durée de vie d'un emprunt = 8 ans soit 96 mois

Donc,  $3,06 \text{ millions} \times 25 \text{ euros} \times 96 \text{ mois} = 7,3 \text{ milliards}$

### CONTACT PRESSE

**Astrid Cousin**

**0677995305**

[astrid.cousin@magnolia.fr](mailto:astrid.cousin@magnolia.fr)

**A propos de Magnolia.fr**

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et de ses prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardif, MetLife, AXA, Afi-Esca), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt. N°1 indépendant en assurance emprunteur sur internet, la société gère plus de **100 000 assurés** dont près de **17 000 nouveaux par an**. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de **240.000 demandes** de simulation sont traitées par ses **50 experts** en assurance de crédit immobilier. Ils guident ses futurs emprunteurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : <http://www.magnolia.fr>